

# PLAN HANDICAP

2017/2021



VINCENNES.fr



## ÉDITO

Dès 2003, la Ville s'était engagée à mener une politique volontariste en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap.

Un engagement fort pour une Ville déterminée à porter un projet ambitieux. Depuis nous n'avons pas perdu notre objectif de vue et encourageons ou initiations, chaque fois que cela est possible, des projets qui visent au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de handicap

Ce 3<sup>e</sup> plan handicap - 2017-2021 - se veut tout aussi volontaire que les précédents. Des aménagements techniques, de nouvelles associations, des moyens d'information renforcés et bien plus encore : tous les aspects de la vie quotidienne sont étudiés.

Mais il est également novateur à travers des idées qui témoignent de notre volonté sans cesse renouvelée d'aller encore plus loin.

Ce sera le cas cette année avec l'ouverture très prochainement, à l'Est de Vincennes, de la résidence d'accueil pour personnes présentant des troubles psychiques. Ce projet est né d'un partenariat efficace entre la Ville, l'Union Départementale pour la Santé Mentale (UDSM), l'Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM) et le bailleur social Valophis, tous mobilisés sur la question du handicap aussi en matière de logement.

Cette initiative prouve, s'il le fallait encore, que les volontés rassemblées sont plus que nécessaires pour avancer et relever le défi du handicap et, à Vincennes ... ces volontés existent bien !

### LAURENT LAFON

Maire de Vincennes  
Conseiller régional  
d'Île-de-France

### DOMINIQUE LE BIDEAU

Adjointe au Maire,  
Chargée des solidarités, de l'insertion  
des personnes en situation de handicap  
et de la famille  
Conseillère départementale  
Conseillère territoriale

### ÉRIC BAUMIÉ

Conseiller municipal  
Chargé du handicap  
Président du Comité consultatif  
« Tout Handicap »

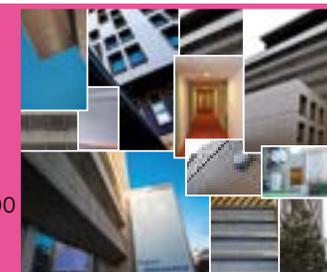
## PLAN HANDICAP 2017 / 2021

- 4 ▶ AXE 1  
**AGIR POUR UNE CITOYENNETÉ COMMUNE À TOUS**
- 6 ▶ AXE 2  
**RENDRE LA VILLE PLUS ACCESSIBLE**
- 8 ▶ AXE 3  
**ŒUVRER POUR UNE VILLE OUVERTE ET TOLÉRANTE**
- 10 ▶ AXE 4  
**AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE QUOTIDIENNE**

### ACCUEIL DE L'ESPACE PIERRE-SOUWEINE

70, rue de Fontenay  
94300 Vincennes  
01 43 98 66 95

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 18 h 00  
le vendredi de 8 h 30 à 17 h 00



CE GUIDE A ÉTÉ RÉALISÉ  
PAR LA DIRECTION  
DE LA COMMUNICATION  
ET DES RELATIONS PUBLIQUES  
ET LA DIRECTION DE LA VIE SOCIALE  
DE LA VILLE DE VINCENNES  
2<sup>e</sup> SEMESTRE 2017

53, BIS RUE DE FONTENAY BP 123  
94304 VINCENNES CEDEX

CRÉDITS PHOTOS **VILLE DE VINCENNES**

CRÉATION GRAPHIQUE **BUILDZER**

EXÉCUTION GRAPHIQUE **VILLE DE VINCENNES**

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ PAR **CHAMPAGNAC**



**AXE 1****AGIR POUR UNE CITOYENNETÉ COMMUNE À TOUS****NOUVELLES ACTIONS****ACTION N°1**

Faciliter l'accès à l'information, au droit et développer les services et les permanences d'associations au nouvel espace Pierre-Souweine.

**ACTION N°2**

Porter une attention particulière à l'accessibilité des bureaux de vote via l'ADAP et la sensibilisation des personnels et présidents de bureaux sur l'accueil des personnes en situation de handicap.

**ACTION N°3**

Renforcer la présence et la visibilité des associations du Comité consultatif « Tout Handicap » par la mise à disposition de salles pour des permanences à l'Espace Pierre-Souweine.

**ACTION N°4**

Favoriser la communication avec des personnes sourdes ou malentendantes, en formant des agents de la Ville à la langue des signes.

**ACTION N°5**

Répertorier sur le plan de la ville les bâtiments et commerces accessibles.

**ACTION N°6**

Traduire en langue des signes française les démarches liées aux actes d'état civil via des vidéos sur le site de la Ville.

**ACTION N°7**

Soutenir la mise en valeur des actions nationales en faveur des personnes en situation de handicap.

**ACTIONS POURSUIVIES****ACTION N°8**

Accompagner les Vincennois dans la formulation de la constitution de leur dossier, dans le cadre de la convention signée avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Val-de-Marne.

**ACTION N°9**

Faire intervenir un traducteur en langue des signes lors des grandes manifestations organisées par la Ville et lors des Conventions du personnel.

**ACTION N°10**

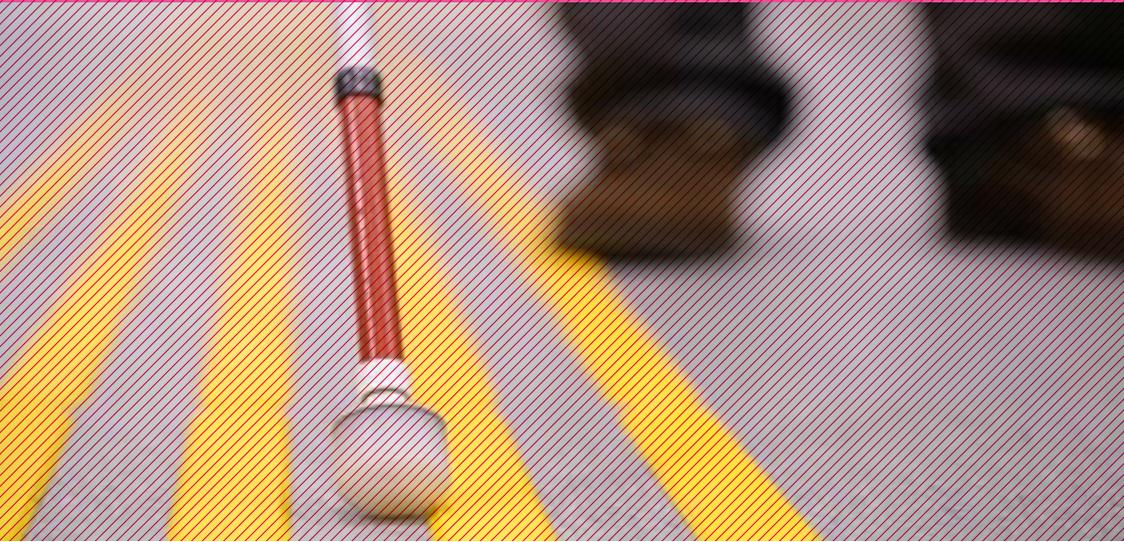
Proposer des sous-titrages des vidéos réalisées par la ville.

**ACTION N°11**

Maintenir l'accessibilité du site internet de la Ville en W3C et la diffusion du *Vincennes Info* en CD audio.

**ACTION N°12**

Relayer les actions des associations par les divers moyens de communication de la Ville.



## AXE 2

## RENDRE LA VILLE PLUS ACCESSIBLE

### NOUVELLES ACTIONS

#### **ACTION N°13**

Mettre en œuvre l'agenda de mise en accessibilité (ADAP) de l'ensemble des bâtiments appartenant à la Ville.

#### **ACTION N°14**

Implantation de balises sur les bâtiments de la Ville détectables par les personnes déficientes visuelles via un boîtier sonore.

#### **ACTION N°15**

Permettre, au moyen d'une "pastille accessibilité", de mieux visualiser et mettre en valeur les commerces et établissements qui sont accessibles.

#### **ACTION N°16**

Soutenir les projets visant à la création de « logements relais » sur Vincennes, gérés par une association en lien avec le Centre Médico-Psychologique de Vincennes.

#### **ACTION N°17**

Participer à la création d'une résidence Accueil gérée par l'UDSM et l'UNAFAM.

#### **ACTION N°18**

Sensibiliser la RATP sur l'accessibilité des transports en commun desservant Vincennes, et en particulier la ligne 1 du Métro et la station RER Vincennes.

#### **ACTION N°19**

Assurer une vigilance particulière sur le maintien de l'accessibilité de la voirie lors des chantiers.

### ACTIONS POURSUIVIES

#### **ACTION N°20**

S'assurer du respect de la réglementation en matière d'accessibilité des établissements neufs ou réhabilités, recevant du public, prenant en compte tous les types de handicap, dans les nouveaux projets de la Ville.

#### **ACTION N°21**

Mettre en place des actions de sensibilisation en direction des commerçants vincennois en vue de l'accessibilité de leur commerce, en encourageant la mise en accessibilité de leur commerce dans le cadre d'une subvention pour la création ou l'aménagement de commerces accessibles via un conventionnement avec le FISAC.

#### **ACTION N°22**

Recenser auprès des différents bailleurs les logements sociaux adaptés sur la ville de Vincennes.

#### **ACTION N°23**

Établir, dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics, un programme de travaux pluriannuel en vue de faciliter la chaîne de déplacement.

#### **ACTION N°24**

Poursuivre la lutte contre les incivilités quotidiennes en prévenant et en sanctionnant les dépôts d'obstacles sur les cheminements relevant de la voie publique, les stationnements abusifs sur les emplacements réservés, sur les abaisses de trottoirs.

#### **ACTION N°25**

Créer de nouvelles places réservées afin d'atteindre 2% du nombre de places de stationnement en surface.

#### **ACTION N°26**

S'assurer que tous les feux de signalisation de la ville soient accessibles pour les personnes aveugles ou malvoyantes via une indication sonore.



## AXE 3

## ŒUVRER POUR UNE VILLE OUVERTE ET TOLÉRANTE

### NOUVELLES ACTIONS

#### **ACTION N°27**

Favoriser des formations des agents des crèches et des centres de loisirs sur l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap.

#### **ACTION N°28**

Organiser des ateliers et des animations intergénérationnels entre des seniors vincennois et le SESSAD de Vincennes.

#### **ACTION N° 29**

Développer les actions de sensibilisation au handicap pour les enfants fréquentant les centres de loisirs.

#### **ACTION N°30**

Étudier les demandes de financement d'aides techniques dans le cadre des demandes de prestation compensatoire du handicap via le CCAS.



### ACTIONS POURSUIVIES

#### **ACTION N°31**

Poursuivre le partenariat avec le Fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique afin de :

- ▶ renforcer le dispositif de recrutement, sans discrimination
- ▶ poursuivre la politique de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap
- ▶ favoriser le reclassement des agents
- ▶ former les agents afin de faciliter l'intégration de personnes en situation de handicap, et faire appel, lorsque cela est possible, à des entreprises adaptées et des ESAT (Etablissement de soutien et d'aide par le travail).

#### **ACTION N°32**

Organiser une « Journée du Handicap » visant à contribuer à changer le regard du public sur les personnes en situation de handicap, mettre en valeur le potentiel des personnes en situation de handicap, informer sur les aides possibles pour les personnes en situation de handicap, faire connaître les associations vincennoises œuvrant pour les personnes en situation de handicap et/ou familles d'enfants en situation de handicap.

#### **ACTION N°33**

Proposer des actions à destination des enfants et des adolescents via des ateliers de sensibilisation au handicap au sein de leurs classes, et la pérennisation de la classe « in situ » dédiée au handicap.

#### **ACTION N°34**

Mettre en place des actions de sensibilisation à destination du personnel de la Ville (formations, articles dans le magazine interne ...).

#### **ACTION N°35**

Proposer l'attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap au Conseil Municipal (hors mises à disposition de locaux).

#### **ACTION N°36**

Attribution de subventions par le CCAS de Vincennes aux associations, dans le cadre « d'aides à projets », sur validation de son Conseil d'administration.

#### **ACTION N°37**

Un référent handicap dédié : interlocuteur et partenaire des associations, chargé de mettre en œuvre et d'animer les actions municipales en faveur des personnes en situation de handicap, d'organiser des actions de sensibilisation au handicap sur la Ville et de veiller à la réalisation des objectifs du Plan Handicap.



## AXE 4

## AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE QUOTIDIENNE

### NOUVELLES ACTIONS

#### **ACTION N°38**

Poursuivre l'accueil d'enfants porteurs d'un handicap dans les centres de loisirs de la Ville.

#### **ACTION N°39**

Etudier la possibilité d'accueillir jusqu'à l'âge de 6 ans, des enfants en situation de handicap dans les crèches municipales.

#### **ACTION N°40**

Participer à la bonne information des dispositifs d'aide aux aidants.

#### **ACTION N°41**

Proposer des visites adaptées par l'Office de Tourisme pour des personnes non voyantes ou malvoyantes, et des personnes déficientes intellectuelles.

#### **ACTION N°42**

Favoriser l'accès à des loisirs adaptés au handicap (atelier musical au conservatoire).

#### **ACTION N°43**

Permettre aux personnes vieillissantes, en situation de handicap, de participer aux diverses animations seniors organisées par la Ville visant à maintenir le lien social.

#### **ACTION N°44**

Mettre en place des actions de partenariat entre la Ville et l'UNAFAM au sein de la résidence accueil de Vincennes.



### ACTIONS POURSUIVIES

#### **ACTION N°45**

Renforcer l'information des familles sur les possibilités d'accueil dès la petite enfance dans les crèches, les écoles maternelles et élémentaires ainsi que les centres de loisirs.

#### **ACTION N°46**

Faciliter l'accueil d'enfants en situation de handicap, conjointement avec l'Education nationale et la MDPH, dans la limite des compétences d'intervention de la commune.

#### **ACTION N°47**

Soutenir les associations apportant un soutien pédagogique, éducatif, thérapeutique et de socialisation, aux enfants en situation de handicap mental, de déficience intellectuelle, avec ou sans trouble du comportement.

#### **ACTION N°48**

Renforcer l'information sur les services de prestations à domicile (téléalarme, portage de repas, services d'aides ménagères...).

#### **ACTION N°49**

Poursuivre le soutien et l'écoute apportés par le service des Affaires sociales, des assistants sociaux, aux personnes en difficultés par le biais de rencontres individuelles, de visites à domicile, de la mise en place de plans d'aide.

#### **ACTION N°50**

Soutenir les actions de dépistage des troubles auditifs et visuels.

#### **ACTION N°51**

Sensibiliser les responsables des associations sportives et culturelles, à l'accueil de personnes en situation de handicap.

#### **ACTION N°52**

Faciliter la participation de personnes en situation de handicap aux activités culturelles, artistiques, sportives, de loisirs en utilisant les compétences des associations spécialisées.

#### **ACTION N°53**

Favoriser la présentation d'expositions, de spectacles, et la diffusion-promotion d'œuvres d'artistes en situation de handicap.

#### **ACTION N°54**

Poursuivre les acquisitions de livres en gros caractères par les bibliothèques.

#### **ACTION N°55**

Mettre en place l'accès à une bibliothèque numérique en ligne.

#### **ACTION N°56**

Poursuivre la mise en place d'animations handisport dans le cadre de la Fête du sport.



@VINCENNES MA VILLE



VILLEDEVINCENNES



@VINCENNES\_94300